



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 20 JUIN 2024**

DELIBERATION N°1 (DCM-20240620-1)

**Nombre de
membres en
exercice : 29**

Présents : 19
Votants : 25
Pour : 25
Contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux mille-vingt-quatre, le vingt juin à dix-huit heures, le conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

Date de convocation : 14 juin 2024

Membres présents :

M Francis GONZALEZ, Mme Marie-Josée ROQUES, M Gilles LASSABE, Mme Monia EVENE-MATEO, M José DOS SANTOS, Mme Laurence GUYONNIE, M Patrick ACEDO, Mme Sandrine DARRIGUES, M Jean-Marie GUTIERREZ, M Jean-Pierre CAZAUX, M Alain DARTIGUES, Mme Simone PUYO, M Jean-Pierre ALPHA Mme Catherine DUFOUR, Mme Alexandra VALETTE, M Éric DEITIEUX, Mme Céline DOS SANTOS, M Dominique LAVIGNE, M Christophe MARTIN

Membres représentés par pouvoir :

Mme Catherine DUPIN donne pouvoir à Mme Catherine DUFOUR
Mme Hélène ETCHENIQUE donne pouvoir à M Dominique LAVIGNE
Mme Martine BECRET donne pouvoir à M Christophe MARTIN
Mme Jennifer WEBER donne pouvoir Mme Céline DOS SANTOS
M Xavier BAYLAC donne pouvoir à M. Francis GONZALEZ
M Jonathan DARRIGADE donne pouvoir à M Gilles LASSABE

Membres excusés :

Mme Marie-Ange THEBAUD, M Frédéric BILLARD, M Jérôme RANCE

Membre absent : B. GERY

Secrétaire de séance : Mme Monia EVENE-MATEO

**Objet :
Recrutement
emploi non
permanent**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article L.332-23 2° du Code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de 6 mois sur une période consécutive de 12 mois, renouvellement compris.

Il explique que l'organisation par le service Enfance/Jeunesse des journées « ados » pour l'été 2024 nécessite la création d'un emploi non permanent d'adjoint d'animation (catégorie C) à temps non complet.

L'emploi serait créé pour la période du 1^{er} au 31 août 2024.

La durée hebdomadaire moyenne de travail serait de 15 heures par semaine.

La rémunération de cet emploi serait fixée par référence à l'indice brut 367 majoré 366.

Le Conseil Municipal,

**après avoir entendu l'exposé,
après en avoir délibéré,**

- Décide :
 - la création pour la période du 1^{er} au 31 août 2024 d'un emploi non permanent d'adjoint d'animation à temps non complet représentant 15 heures de travail par semaine en moyenne.
 - que cet emploi sera doté du traitement afférent à l'indice brut 367 majoré 366.
- Autorise le Maire à signer le contrat de travail.
- Précise que les crédits suffisants sont inscrits au budget de l'exercice.

**Certifié
exécutoire
compte tenu du
dépôt à la Sous
Préfecture de
Bayonne
le
et de la
publication
le**

**Pour extrait certifié conforme
Boucau, le 21 juin 2024**

Le Maire,



La secrétaire de séance,